

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 5 (1920)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger

RAIFFEISEN

Moniteur Financier Rural

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant le 20 de chaque mois. — Abonnement Fr. 1.50 par an

ÉDITEUR (abonnements et annonces): UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL, St-Gall (compte de chèques postaux IX. 970). Toutes les correspondances concernant la RÉDACTION, doivent être adressées à M. Aug. Mounoud, pasteur à Palézieux. — EXPÉDITION: Imprimerie A. Bovard-Giddey, Maupas 7, Lausanne.

VII^{me} RAPPORT ANNUEL ¹⁾ de l'Union Suisse des **CAISSES DE CRÉDIT RAIFFEISEN**

(Association à responsabilité limitée,
inscrite au registre du Commerce).

(Année 1919)

(Suite)

Les Caisses de l'Union Suisse en 1919

Il est permis de croire que les nombreuses prescriptions et interdictions que les gouvernements durent prendre en 1918, pour chercher à enrayer les progrès de la grippe, notamment le renvoi de l'assemblée générale de cette année, entravèrent aussi le travail de propagande en faveur de nos principes. Treize Caisses nouvelles furent fondées au cours de cet exercice. Ce déficit devait être compensé largement, en 1919 où nous enregistrons 28 Caisses nouvelles. Deux Caisses ayant démissionné pour cause de liquidation volontaire, l'accroissement est de 11 % pour le nombre de nos sections et de 14 % pour le nombre des membres, lequel atteint maintenant près de 19,000 avec 2,309 sociétaires nouveaux. La moyenne par Caisse est de 75, allant de 364 (Mels-St-Gall), à 18 (Ergisch-Valais). Le nombre réjouissant de nouvelles candidatures qu'enregistrent les plus anciennes Caisses prouve que les adversaires du début se sont laissés gagner par l'évidence des faits, que nos mutualités de crédit méritent toujours plus de confiance et deviennent de plus en plus le bien commun de tous.

(1) Le rapport complet avec tableau statistique sera envoyé incessamment, en même temps que les statuts révisés de l'Union Suisse à MM. les Présidents et Caissiers de toutes les Caisses affiliées.

L'augmentation du *chiffre du Bilan* est de 20 millions, soit du 30 %, égale à celle de l'année dernière, mais il est à prévoir que la marche progressive des temps de guerre se ralentira un peu à l'avenir. Que les gros paysans en viennent à comprendre que leur devoir, leur intérêt aussi, est de mettre leur influence et leur crédit au service de leurs voisins immédiats, par le canal de la Caisse de leur village, et nos mutualités verront augmenter encore leur chiffre d'affaires pour le plus grand bien de la communauté. La somme du Bilan de chaque Caisse oscille entre fr. 2,733,995.15 (Waldkirch, St-Gall) et fr. 13,643.70 (Embd, Valais) avec une moyenne de fr. 341,400 par Caisse (1918: fr. 294,000).

Le *Capital social* n'a pas pour nos Caisses, à responsabilité solidaire des associés, la même importance que pour les Banques par actions. Il s'élève à fr. 1,250,947.94 soit 18 % de plus que l'année précédente. Afin de donner aux Caisses une base financière plus large il serait à désirer que le montant de la part sociale soit porté partout, peu à peu, à fr. 100.—

Caisse d'Épargne: Entre les chiffres du passif les dépôts d'épargne occupent la première place. L'augmentation nette est de 8,4 millions soit du 28 %; leur montant total est de fr. 38,2 millions soit le 45 % du bilan. La moyenne de l'avoir des carnets est de fr. 699 contre fr. 653 en 1918. Le nombre des déposants s'est accru de 14,5 % et dépasse 55,000.

Les dépôts à terme et obligations, malgré les offres alléchantes de valeurs à taux plus élevé, se sont augmentés de 5 millions ou du 30 %. Dans les temps troublés que nous traversons le capital préfère souvent un placement sûr à un intérêt élevé. Il est d'une saine politique financière d'encourager les mesures propres à stabiliser le capital et à préparer le retour de conditions normales dans le marché de l'argent.

Les comptes-courants créditeurs soldent par un montant de 21,9 millions contre 16,4 en 1918. Les capitaux

que le public à la campagne avait l'habitude de garder soigneusement cachés en quelque recoin sont peu à peu versés dans la circulation et apportés dans nos Caisses où ils rapportent un intérêt modeste, mais sûr. Il nous paraît cependant que le nombre de 10,000 comptes créanciers est encore trop restreint et qu'en ce domaine il reste encore beaucoup à faire pour habituer le paysan à utiliser les facilités qu'offrent les comptes-courants avec mouvement d'argent par chèque.

Le compte des débiteurs prêts par cédules, billets de change, obligations hypothécaires, achat de fonds publics, (ce dernier poste parfois pour des montants relativement fort élevés, s'est augmenté de 13,3 millions, soit du 32 %, moyenné par prêt fr. 3,514.—).

Comptes-courants débiteurs. Ce poste accuse une augmentation de 6,089 millions et atteint 28,4 millions. La moyenne par compte passe de fr. 6,100 à fr. 6,821. Les comptes sont de plus en plus utilisés par les communes et corporations, grâce aux conditions de taux que nos Caisses locales peuvent leur consentir plus favorables que dans les banques.

Taux. — Les taux débiteurs se meuvent généralement entre 4 $\frac{3}{4}$ et 5 $\frac{1}{2}$ % net. En comptes-courants il est ordinairement ajouté une modeste provision de $\frac{1}{2}$ - $\frac{1}{4}$ % sur le montant du roulement, annuelle le plus souvent, quelquefois semestrielle. En comptes-courants créditeurs il est alloué de 3 $\frac{1}{2}$ -4 %, en caisse d'épargne 4 $\frac{1}{4}$ -4 $\frac{3}{4}$ %, en obligations 4 $\frac{1}{2}$ -5 %.

Compte des profits et pertes. — Vu le peu de marge entre les taux débiteurs et les taux créanciers, les bénéfices réalisés sont modestes, quoique nos Caisses n'aient que des frais d'administration restreints et ne servent pas de dividendes à leurs partssociales. Le bénéfice net total, dont le montant a été versé aux fonds de réserve est de fr. 285,158.624 soit fr. 87,483.51 de plus que l'année précédente. Le bénéfice net représente pas le 1/3 % de la somme du bilan. Sans se départir des principes qui sont à leur base, les Caisses devraient se résigner à mettre plus d'espace entre leurs divers taux, de manière à permettre la constitution plus normale de réserves, et une rétribution plus équitable de leurs Caissiers.

Les pertes : Fr. 1,157.94, représentent les frais d'installation de nouvelles Caisses qui ne peuvent être couverts au cours du premier exercice, vu le montant élevé auquel ils s'élèvent actuellement (inscription au registre du commerce, livres et formulaires, matériel de bureau). Aucune Caisse n'enregistre de pertes propres.

Les Réserves qui dépassaient le million l'année dernière, accusent au 31 décembre un montant de fr. 1,418,320,10.

Les principes qui sont à la base de nos Caisses nous paraissent d'une vérité plus urgente en ces temps, où les groupements économiques se dressent les uns contre les autres et se préparent à une lutte sans merci. Il est du devoir de tous ceux qui en ont compris l'importance, de poursuivre leur tâche. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour, au milieu de circonstances adverses, autorisent de plus vastes espoirs.

RAIFFEISEN

Sa vie, son œuvre.

(Suite).

Quand on sait que, il y a un demi-siècle, en Allemagne, les Israélites, qui ne comptaient que le 1 % de la population, détenaient pourtant à eux seuls le 60 % de toute la fortune nationale, et comment ces heureux et souvent peu honnêtes possesseurs exploitaient la gêne, la faiblesse et l'infortune des petits, comme nous venons de l'apprendre par les lignes qui précèdent, on peut certes se demander, avec un Augustin, Père de l'Eglise, si « ce monde n'est pas un océan où les hommes s'entredévorent comme des poissons ». Mais rien ne sert de gémir, ni de faire de belles phrases ; il faut agir en telles circonstances, quand on est un cœur bien né, il faut l'association.

Avant que Raiffesen entreprenne son œuvre éminemment chrétienne de relèvement et de défense sociale des petits, œuvre qui va être couronnée d'un si grand succès malgré les difficultés et les contradictions de tout genre, d'autres philanthropes s'y sont essayés avec moins de succès, parce que avec moins de persévérance et moins de désintéressement. Disons-en un mot en passant. L'idée vint d'abord pour échapper à l'exploitation usuraire de se grouper sous la forme — plus tard si populaire — de *Société de consommation*. Elle fut réalisée pour la première fois en 1842 par les *équitables pionniers de Rochdale*.

Dans les années 1840, des artisans de Berlin, poussés par un ouvrier orfèvre nommé *Biski*, fondèrent des associations contre les accidents et les maladies et d'autres du même genre. Mais c'était surtout la finance qui faisait la grande force, la puissance formidable des grands exploiters, en l'espèce des usuriers juifs. Pour briser cette puissance, il fallait aussi chez le petit, si exploité, l'organisation d'un capital indépendant et propre à l'association de crédit populaire. Dès 1830 le célèbre chimiste allemand, *Gall*, y avait songé, mais sans succès. Plus heureux, le docteur *Bernhardt* et le tailleur *Bürmann* fondaient à Eilenburg, en 1850, la première caisse de crédit mutuel à l'usage des artisans. En 1848 et 1849, *Schulze-Delitzsch* (Hermann Schulze de Delitzsch, en Saxe prussienne on a ajouté à son nom celui de sa ville natale) assistait aux réunions faites par *Biski* à Berlin et,

prenant exemple sur l'œuvre de ce dernier, fondait, en 1850 sa première banque populaire-urbaine qu'il réorganisait ensuite en 1852, en empruntant à la caisse d'Eilenburg la forme strictement coopérative, forme qui lui sera empruntée à son tour, quelques années après, par Raiffeisen lui-même lorsqu'il fondera la première caisse rurale en 1864, à Heddesdorf.

Si Schültze-Delitzsch est généralement regardé comme le père de l'association urbaine en Allemagne, Guillaume Raiffeisen est sans conteste le vrai créateur des associations rurales dans ce pays. Ce n'est pourtant pas du premier coup, mais après seulement de multiples tâtonnements et des essais successifs plus ou moins heureux que Raiffeisen arrivera soit à la forme définitive de la caisse rurale dite du système Raiffeisen (1^{re} période 1847 à 1872), soit au groupement des diverses caisses fondées sur le même système en fédérations régionales ou centrales sous une direction unique (2^{me} période 1872 à 1889), soit à sa réorganisation d'après la nouvelle loi d'Empire du 1^{er} mai 1889 sur les associations et à son extension considérable, à son essaimage jusque bien loin, en dehors même de l'emprise de son grand fondateur (3^{me} période de 1889 à nos jours).

1^{re} Période 1847-1872. — Premiers essais.

Sous la pénible impression laissée par les exploits de l'usure et surtout par les années calamiteuses de 1846 et 1847, le jeune Raiffeisen, à l'âme compatissante, pleine d'énergie et de charité, encore dans le premier enthousiasme de sa jeunesse, s'adressa à quelques familles aisées de sa mairie ou préfecture de Weyerbusch et fonda avec elles, au commencement de l'hiver 1847-1848, une *Société de consommation*. Son but était de procurer à bon compte, de bonne qualité et sans passer par les usuriers, du pain, des pommes de terre, des céréales, des semences, des instruments de labour à ceux de ses administrés qui étaient dans la gêne et que les « profiteurs » impitoyables cherchaient à ruiner complètement et dont plusieurs, à son témoignage, n'avaient à manger que de la choucroute et de la chicorée.

En 1848 l'administration civile confia à Raiffeisen une nouvelle mairie-préfecture de 33 communes ou hameaux, celle de *Flammersfeld*. Raiffeisen y fonda, en décembre 1849, avec le concours de 60 habitants aisés, une *Caisse de secours* destinée à procurer des fonds aux agriculteurs

sans ressources et à extirper la plaie de l'engagement du bétail, système malheureux qui mettait le paysan endetté à la merci des usuriers.

En automne 1852, Raiffeisen est placé à une préfecture plus importante encore à celle de *Heddesdorf*, un grand faubourg de la ville de Neuwied, sur les bords du Rhin, entre Coblenz et Bonn. Il y reste bourgmestre jusqu'en 1865; c'est là aussi que s'écoulera désormais toute sa vie jusqu'à sa mort survenue en 1888. Aussitôt arrivé à son nouveau poste, il conçoit un nouveau plan d'association qu'il met à l'essai au mois de mai 1854 par la *Société de bienfaisance de Heddesdorf* avec l'attribution d'œuvres charitables diverses, comme la protection de l'enfance abandonnée, le placement des détenus libérés, l'établissement d'une bibliothèque populaire et surtout l'achat du bétail nécessaire aux paysans sans ressource, pour lequel était jointe une caisse de prêts. Cette association comme on le voit, s'occupait de beaucoup de choses, de trop de choses : « Qui trop embrasse mal étirent. » De plus, comme l'a observé le professeur Fassbender (cité par M. le colonel Repond,) collaborateur de Raiffeisen, « pas plus cette caisse que celles antérieurement établies, ne reposait sur la base coopérative. Ses fondateurs et sociétaires n'y cherchaient point leur propre intérêt, mais un moyen pratique de venir en aide aux pauvres. Aussi leur zèle finit-il par se refroidir, surtout lorsque Raiffeisen leur proposa de contracter un nouvel emprunt. »

Aussi après 10 ans d'essais, dont on était loin d'être satisfait, Raiffeisen finit-il par reconnaître que la forme strictement coopérative, déjà adoptée par Schulze-Delitzsch, dès 1852, lors de la réorganisation de ses caisses urbaines, était seule capable de réaliser et de consolider ses desseins généreux. Enfin, le 24 juillet 1864 il créa une association nouvelle, cette fois sur la base essentielle de la mutualité sous le nom d'*Association et de caisse de Prêts de Heddesdorf*. L'idée maîtresse des caisses Raiffeisen était trouvée et réalisée. Ce fut la première caisse rurale-populaire-démocratique en Allemagne, établie sur la *solidarité non limitée des membres*, à l'exemple des caisses de Schulze-Delitzsch.

L'année suivante, Raiffeisen affiliait même sa nouvelle caisse à la fédération déjà existante des caisses urbaines de Schulze-Delitzsch, pour en ressortir bientôt en 1870. Dès cette date, va s'ouvrir une ère de luttes pénibles, acharnées, sur-

tout de la part de Schulze lui-même qui semblait devoir être pour Raiffeisen, un ami intime, un collaborateur loyal et fidèle, puisque tous deux travaillaient, en même temps, à la même belle œuvre de relèvement et de progrès social, l'un dans les centres urbains, l'autre dans les campagnes. Mais une différence des plus importantes, nous pouvons dire essentielle, séparait l'ainé de ces deux grands hommes ; leur idéal, leurs principes directeurs étaient aux antipodes. L'un, Schulze, athée et libre penseur, fonde des œuvres de philanthropie intéressée et païenne avec un but avant tout matériel, ne visant pas plus haut que le prosaïque terre à terre, sans soucis de progrès moral et religieux (tout comme le programme à courte vue de réalisations immédiates et purement terrestres des socialistes et des bolchévistes) ; il intéresse directement les administrateurs par leur rémunération et les membres par une importante prise d'actions et des dividendes. L'autre, Raiffeisen, au contraire chrétien croyant et pratiquant, insiste partout, fait tous ses efforts pour mettre à la base de ces associations l'idée chrétienne de la charité, du dévouement désintéressé, de progrès moral et religieux, condition première de tout autre progrès durable. Et voilà pourquoi il préconise pour les administrateurs la gratuité des fonctions et pour les sociétaires le renoncement à tout dividende proprement dit.

C'est le système de la «Selbsthülfe», s'aider et s'entr'aider, inspiré de l'Evangile : « Aide-toi et le Ciel t'aidera. »

« Une caisse de prêts et d'épargne, a écrit Raiffeisen, doit former en quelque sorte une grande famille, une confrérie où les faibles sont soutenus et encouragés, où l'on n'attend pas que les membres aient péri les uns après les autres, mais où l'on recherche ceux qui ont besoin d'être aidés, où on les assiste amicalement, où on les préserve de la ruine, où tout se fait pour le bien de chacun et le bien de toute la communauté. On y travaille pour Dieu. » (Cité par M. Jobin.)

Tant il est vrai que ce sont les idées qui mènent les hommes et le monde et qui amènent en définitive la sympathie ou l'antipathie, la généreuse collaboration ou la lutte sans merci !

E. S.

(A suivre).

Propos d'actualité.

Dans un précédent article, nous insistions sur la crise présente de l'esprit civique. On se désintéresse des affaires publiques et l'on considère l'Etat tantôt comme un organisme amorphe avec lequel on peut en user à sa guise, tantôt comme une puissance dont il est prudent des'assurer les bienfaits sans trop s'inquiéter des devoirs qu'on a envers lui. Les grandes phrases sonores et les déclamations patriotardes dissimulent mal la recherche égoïste des intérêts particuliers.

Une institution quelconque nous est chère, dans la mesure des sacrifices que nous consentons pour elle. L'enfant comblé de prévenances est souvent celui qui aime le moins ses parents ; l'heure sonne-t-elle où il doit payer de sa personne pour soutenir l'honneur du nom qu'il porte, son cœur s'ouvre à des affections dont il avait jusqu'à lors méconnu la valeur.

De ces prémices nous tirons la conclusion que d'aucuns ont trouvé peut-être banale, et terre à terre : payons nos impôts et payons-les consciencieusement.

La politique démagogique, si fort en faveur de nos jours, qui veut faire porter tout le poids des charges publiques à une minorité est contraire à toute logique ; elle fait fi de la dignité humaine. Dans cette grande famille qu'est la patrie, chacun devrait apporter sa part et contribuer proportionnellement à ses ressources aux frais du ménage commun. Le sentiment de l'honneur ne commande-t-il pas de ne rien devoir à personne, aussi longtemps que nous avons les moyens de faire face aux obligations que nous impose notre situation.

Mais si simples citoyens comme nous le sommes, vous et moi, nous nous devons de remplir nos devoirs civiques en toute loyauté et droiture de cœur, nous sommes aussi en droit d'exiger que les hommes qui ont assumé la responsabilité du gouvernement de la nation comprennent aussi leurs responsabilités et ne nous rendent pas trop lourd le fardeau que nous devons porter. Le Conseil fédéral dans ses communiqués au peuple suisse a maintes fois insisté sur le devoir de chacun d'économiser, de ne faire aucune dépense inutile, de tirer le meilleur parti possible des ressources dont nous disposons.

(A suivre).

Commission de rédaction, *Vaud* : M. Aug. Mounoud, membre du Comité de direction de l'Union Suisse, Palézieux. — *Fribourg* : M. Ræmy, caissier, Morlon. — *Valais* : M. A. Gaspoz, caissier, Hérémence.